



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org



05342-F



Distr. LIMITEE

ID/WG.176/4
1er mars 1974

FRANCAIS
Original : ESPAGNOL

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Réunion sur les stratégies et les politiques
de développement industriel dans les petits pays

Vienne, 23-27 septembre 1974

STRATEGIE ET POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

L'expérience de l'Equateur^{1/}

par
Galo H. Salvador G.*

^{1/} Les opinions exprimées dans le présent document sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement les vues du Secrétariat de l'ONUDI. Le présent document n'a pas été l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

* Sous-Directeur de la planification sectorielle, Conseil national de la planification, Quito (Equateur).

We regret that some of the pages in the microfiche copy of this report may not be up to the proper legibility standards, even though the best possible copy was used for preparing the master fiche.

ETUDES SUR LES STRATEGIES ET POLITIQUES DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL
DANS LES PETITS PAYS - EQUATEUR

I. CONDITIONS PREALABLES A L'INDUSTRIALISATION

A. Le marché

Au 30 juin 1950, l'Equateur comptait 3 230 500 habitants, ce qui constituait en soi un marché extrêmement étroit pour les produits manufacturés et peu propice à l'établissement d'industries nouvelles. Toutefois, la taille de ce marché ne dépendait pas seulement de l'importance de la population mais aussi, dans une très large mesure, du revenu par habitant et de la possibilité, pour la population, d'accéder au marché.

En 1950, le produit intérieur brut, le revenu national et le revenu disponible des ménages étaient estimés par personne à 143, 119 et 107 dollars respectivement, chiffres extrêmement bas, qui permettaient à peine à la population de subvenir, même de façon insuffisante, à ses besoins essentiels : alimentation, habillement et logement. De ce fait, l'industrie qui existait à l'époque n'avait capté que le marché des biens de consommation non durables, principalement dans les domaines de l'alimentation, des boissons, des textiles, de la chaussure et du vêtement.

Les problèmes posés par l'étroitesse du marché et la faible population du pays étaient encore plus graves pour une grande partie de cette population qui n'accédait pas au marché, soit parce qu'elle produisait uniquement pour la consommation personnelle, soit parce qu'elle ne disposait pas des revenus monétaires qui lui auraient permis d'acheter des biens sur le marché. La population rurale était estimée à 71 % de la population totale et ses conditions de travail étaient extrêmement précaires.

Au 30 juin 1973, la population de l'Equateur était estimée à 6 726 000 habitants, et avait donc doublé au cours de la période considérée.

Il est évident que la population actuelle du pays crée des conditions nouvelles pour l'industrialisation; cependant, on ne saurait prétendre qu'elle est suffisamment importante pour une diversification très poussée du produit et surtout, pour une intégration industrielle permettant l'autodétermination.

Par ailleurs, le revenu par habitant avait doublé en 1970 (232 dollars des Etats-Unis). Le rapport entre la population rurale et la population urbaine a diminué (61 %), la communication entre les centres de peuplement s'est améliorée et les conditions de travail à la campagne ont également évolué, mais sans se transformer de façon radicale.

L'industrialisation du pays s'est faite de façon assez satisfaisante, compte tenu de la taille du marché. Au cours des années 50, l'industrie qui s'est développée était celle des biens de consommation directs tels que produits alimentaires, boissons, textiles, chaussures, habillement, matériaux de construction; au cours de la décennie suivante, grâce à la politique coordonnée de développement industriel, l'industrialisation a franchi une nouvelle étape en s'employant à fournir certains biens de consommation durables et en s'attaquant aussi à la production de certains biens intermédiaires.

Il est indéniable que la taille restreinte du marché intérieur a empêché l'industriel de se développer plus rapidement; toutefois, la croissance du marché a ouvert de nouvelles possibilités pour la mise en oeuvre de projets industriels.

Les industries qui se sont implantées l'ont fait normalement à des échelles qui s'approchent du niveau technico-économique minimum et, sauf dans le cas de quelques produits d'exportation, grâce aux barrières douanières et monétaires que le pays a maintenues en vue de protéger son industrialisation.

Les niveaux auxquels l'industrie a travaillé par suite de la dimension réduite du marché ont fait que les coûts et les prix ont été plus élevés que ceux des biens produits à l'extérieur et qu'il a été nécessaire d'établir une protection face à la concurrence des marchés de pays où les échelles de production sont beaucoup plus importantes.

B. Transports

En 1950, le système des moyens de transport et des voies de communication était tout à fait déficient et ne parvenait pas à réunir les marchés de tout le pays ni à y donner accès. La montagne et la côte, où se trouvent les principaux centres de peuplement, étaient presque totalement isolées, la seule artère de communication étant le chemin de fer qui reliait le principal port du pays (Guayaquil) à la capitale de la République (Quito).

Certains villages de la montagne, cependant, étaient reliés par une sorte de réseau de routes empierrées, très insuffisantes. L'isolement des villes a entraîné la formation de petites entreprises et d'entreprises artisanales qui alimentaient des marchés limités.

Il convient d'indiquer que sans être le problème principal, l'absence d'infrastructure satisfaisante des transports et des communications a limité l'industrialisation au cours des années 50 et même des années 60, car le premier plan quinquennal d'équipement routier, qui a été élaboré en 1954, dans le cadre d'un programme d'intégration visant à relier entre eux les marchés du pays, a été mis en oeuvre au cours de la période 1957-1962 et a été suivi d'un deuxième plan quinquennal pour la période 1964-1968 dont la mise en oeuvre s'est prolongée jusqu'en 1971. Un troisième plan quinquennal routier, assez optimiste, a été lancé en 1972. Sauf quelques exceptions peu importantes, on peut considérer que c'est seulement aujourd'hui que l'on est parvenu à réunir les marchés des principales villes du pays par un réseau routier, ce qui, indubitablement, a ouvert de meilleures perspectives d'industrialisation, même si un réseau secondaire desservant surtout la population des zones rurales fait encore défaut.

Certaines activités industrielles, par exemple dans le domaine des produits alimentaires, des boissons, de la chaussure, de l'habillement et des meubles en bois, se sont développées pour satisfaire la demande de marchés locaux restreints, mais des industries comme celles du sucre, des textiles, du ciment et des dérivés du pétrole, ont dû mettre sur pied un système national de distribution pour atteindre une échelle de production suffisante.

On pourrait faire valoir que, dans des cas très particuliers, ce sont les difficultés de transport qui ont retardé l'utilisation des matières premières locales; mais c'est bien plus encore faute d'études et de travail de prospection qu'il n'a pas été possible de les utiliser sur le plan industriel.

C. Energie et eau

Le développement industriel du pays s'est toujours heurté à des problèmes d'approvisionnement en énergie, en eau et en combustibles.

L'insuffisance de ces services, surtout dans le domaine de l'énergie électrique, a limité le développement d'industries telles que l'industrie électrochimique, l'industrie électromécanique, etc., pour lesquelles l'électricité est un élément important des coûts.

Dans certains cas, faute d'approvisionnement par un service central, les entreprises ont dû créer leurs propres installations de production d'énergie électrique pour pouvoir fonctionner. C'est ce qui explique le fort pourcentage d'énergie produite par les entreprises elles-mêmes, comme il ressort du tableau ci-après établi d'après les données de certains recensements et enquêtes industriels.

Energie électrique consommée par l'industrie
(millions de kWh)

	<u>1975</u>	<u>1961</u>	<u>1965</u>	<u>1970</u>
Service public	45,3	58,5	99,6	178,8
Autoproduction	<u>36,5</u>	<u>50,4</u>	<u>53,2</u>	<u>77,1</u>
Total	<u>81,8</u>	<u>108,9</u>	<u>152,8</u>	<u>255,9</u>

Source : Recensements industriels de 1955 et 1965. Enquêtes industrielles de 1961 et 1970.

Le tableau ci-dessus montre que la proportion d'énergie électrique produite par les entreprises mêmes a eu tendance à diminuer, ce qui peut être attribué en grande partie à l'amélioration du service public, qui pourtant n'a pas encore atteint un niveau satisfaisant, puisque l'industrie continue de couvrir elle-même 30 % de ses besoins.

Le problème de la fourniture de l'énergie électrique nécessaire au développement de l'industrie des produits intermédiaires et de l'industrie lourde reste le même et continue de limiter l'industrialisation dans ces domaines.

D. Implantation des industries

En général, l'implantation des industries ne s'est pas faite dans le cadre d'une planification inscrite dans les plans directeurs.

L'industrie équatorienne s'est concentrée principalement à Quito et à Guayaquil; cependant, ces deux villes elles-mêmes n'ont pas établi ni défini de zones de développement industriel.

Le programme industriel et artisanal figurant dans le plan général de développement économique et social pour 1963-1973 prévoit, en vue de la décentralisation industrielle, la création et l'établissement de zones et secteurs industriels. Compte tenu des directives données, des villes telles que Cuenca, Tulcán, Ambato, Loja et Ibarra ont créé des complexes industriels dont les caractéristiques et les dimensions varient. Ce programme a été mis en oeuvre conjointement par l'Etat et les pouvoirs locaux.

En général, l'objet des zones et secteurs industriels était de doter les zones choisies de l'infrastructure essentielle, notamment : routes, énergie, eau et égouts et, dans différents cas, construction de bâtiments industriels modulés destinés à la location ou à la vente. L'application de cette politique s'est heurtée à des difficultés provenant essentiellement de l'insuffisance des ressources disponibles.

Malgré l'absence de planification, surtout dans les deux principales villes industrielles du pays, de nouvelles industries se sont groupées dans des secteurs déterminés de ces villes en application d'arrêtés municipaux qui les ont définis.

E. Matières premières locales

Les nouvelles industries établies au cours des années 50 ont été créées en vue d'utiliser les matières premières du pays pour produire surtout des biens de consommation tels que : produits alimentaires, boissons, textiles, chaussures et vêtements, meubles en bois, dérivés du pétrole et ciment. Cependant, on ne saurait affirmer qu'elles ont disposé des matières premières voulues, étant donné que du fait de la faiblesse des niveaux de productivité des secteurs primaires - agriculture et mines - et même de l'industrie produisant certains biens intermédiaires, les matières premières destinées à l'industrie nationale étaient de qualité médiocre et toujours d'un prix élevé. L'absence de normalisation des matières premières et des produits intermédiaires, ainsi que d'une réglementation nationale sur les poids et mesures, a contribué à aggraver ce problème.

Au cours des années 60, grâce à l'application du plan de développement pour ce qui est de l'étude des ressources naturelles, diverses sources importantes de matières premières locales ont été mises en valeur parmi lesquelles nous citerons principalement les ressources forestières, la pêche, les mines, de nouvelles branches de production agricole et, au cours des dernières années de la décennie, le pétrole découvert dans la région orientale.

En ce qui concerne les matières premières étrangères, on peut affirmer d'une manière générale que les industries ont pu les importer facilement, mais non pas librement, car elles ont toujours dû acquitter divers droits de douane. La loi de promotion industrielle, en vigueur depuis 1957, a permis certaines exemptions de droits à l'importation des matières premières, conformément à la classification prioritaire des entreprises.

L'approvisionnement en produits importés a été assez sûr pendant toute la période; toutefois, à plusieurs reprises lorsque le pays a eu des difficultés de balance des paiements, il a fallu établir, en matière d'attribution de devises, des restrictions de nature toujours temporaire, mais qui ont entraîné un renchérissement des fournitures étrangères.

F. Qualifications professionnelles

On peut dire d'une manière générale que l'insuffisance de la formation professionnelle à tous les niveaux de la main-d'oeuvre qualifiée et technique a limité l'industrialisation, aussi bien pendant la décennie 50 que pendant la décennie suivante. Le faible niveau d'instruction des ouvriers de l'industrie et le manque de préparation technique aux multiples spécialisations essentielles pour le fonctionnement efficace des entreprises ont été un obstacle permanent qui a pesé sur l'industrie pendant toute la période considérée. Le manque d'instruction élémentaire générale au niveau du manoeuvre (niveau auquel la main-d'oeuvre est abondante) a rendu plus difficile la formation de personnel plus qualifié.

Cependant, la pénurie s'est révélée beaucoup plus grave en ce qui concerne les contremaîtres ou surveillants, les techniciens (cadres moyens) et de toutes les personnes assumant des responsabilités - au niveau de l'exécution ou de l'administration - dans le cadre de l'organisation et du flux normal de la production.

G. Ressources financières disponibles

Les ressources disponibles pour le financement à long terme du développement industriel au cours des années 50 étaient très limitées. A l'époque, seule la Banque nationale de développement, organisme qui se consacrait surtout au financement de l'activité agricole, attribuait une petite proportion de ses ressources au financement de l'industrie. D'autre part, la Société de promotion, créée pour favoriser l'implantation de nouvelles entreprises industrielles, a eu une activité limitée dans ce domaine et les fonds des rares entreprises qui en ont bénéficié ont été incorporés aux avoirs de la Banque nationale de développement. Le mécanisme d'homologation des titres par la Commission des valeurs, organisme créé en 1953 dans le cadre de la Banque centrale de l'Equateur et chargé de régulariser le marché des valeurs du pays, a servi, dans une certaine mesure, à financer l'industrie. En tout état de cause, le financement de l'industrie au cours des années 50 a été assuré en majeure partie par les fournisseurs de machines à des conditions qui n'étaient pas propices au développement industriel.

Conformément à la politique industrielle définie dans le plan général de développement, la Société financière nationale (remplaçant la Commission des valeurs) a été créée en 1964, et la Société financière privée COFINEC, en 1966. La première de ces institutions est une institution publique destinée à financer les projets industriels considérés comme prioritaires en vue du développement économique du pays, et la deuxième une institution privée qui devait assurer l'équilibre dans le financement de l'ensemble des industries nouvelles. Lors de leur création, afin de les doter d'un capital suffisant pour financer leur développement industriel, divers organismes - notamment l'AID, la Banque interaméricaine de développement, la Banque mondiale - et des pays étrangers ont fourni des fonds. Les conditions offertes pour mobiliser ces fonds ont provoqué une forte diminution du financement assuré par les fournisseurs d'équipements.

L'importation de machines et d'équipements n'a jamais été libre, elle a toujours été contrôlée par l'Etat, qui a imposé des droits de douane ou pris des mesures de libéralisation en vertu des lois sur la protection et la promotion de l'industrie. La loi sur la protection de l'industrie, qui est restée en vigueur jusqu'en 1957, avait libéralisé l'importation des machines et de l'équipement industriel en vertu d'un contrat signé par les entreprises avec l'Etat, sans qu'il soit établi aucun

catalogue. La loi de promotion industrielle, qui est entrée en vigueur en 1957, a établi diverses catégories d'industries classées selon leur importance pour le développement économique du pays, et a autorisé l'importation des machines et de l'équipement à concurrence de 80 % pour les catégories A et B, et de 50 % pour la catégorie C. Par la suite, diverses réformes ont été effectuées et, à l'heure actuelle, pour les catégories "Spéciale", "A" et "B", les importations de machines et d'équipement sont autorisées à 100 %, seule la dernière catégorie ne peut importer que 30 % de ses machines.

H. Initiatives des entreprises

D'une manière générale, les principales initiatives concernant la création de nouvelles entreprises industrielles ont pris naissance dans le secteur du commerce qui avait plus d'expérience en matière de marché et de commercialisation des produits.

Dans certains cas, l'initiative venait du secteur agricole qui désirait développer la production primaire grâce à certaines formes d'industrialisation. Mais il convient également de mentionner l'initiative privée étrangère, en raison de l'importance des domaines dans lesquels elle s'est manifestée : raffinage du pétrole, ciment, bière, glace et conserves de poisson, notamment. Au cours des années 60, les investissements étrangers se sont diversifiés et se sont orientés vers d'autres activités industrielles telles que les textiles, le papier, les produits chimiques et les métaux.

Il est inutile de mentionner les entreprises étrangères, qui sont en mesure de financer normalement leurs investissements, mais les entreprises nationales, pour leur part, ont réussi à financer les leurs à l'aide de leurs fonds propres, du crédit qui leur a été accordé par les institutions financières et par les fournisseurs d'équipements qui ont généralement financé 75 à 90 % du coût de ces équipements. Les fonds propres provenaient des excédents du secteur commercial et du secteur agricole.

L'accroissement du nombre des entreprises au cours des 20 dernières années n'a pas été très important dans le domaine de l'industrie manufacturière; il a été plus sensible dans celui de la petite industrie et de l'artisanat. Les plus grandes entreprises appartiennent à quelques groupes nationaux ou étrangers. Pour l'Equateur, la rareté des entrepreneurs nouveaux a été et reste un problème capital du développement industriel.

II. PROGRES DE L'INDUSTRIALISATION AU COURS DE LA PERIODE 1950-1972

A. Exposé succinct

Les principales industries qui se sont implantées en Equateur au cours des années 50 se sont orientées vers des productions destinées à satisfaire les besoins essentiels de la population : alimentation, boissons, textiles et matériaux de construction. A l'exception de ces derniers, les nouveaux produits fabriqués par l'industrie équatorienne au cours de cette période étaient des biens de consommation immédiats.

Au cours des années 60, l'industrie équatorienne s'est considérablement diversifiée et a commencé à produire des biens de consommation durables et des biens intermédiaires : emballages en carton, contre-plaqués, pneumatiques, réfrigérateurs et cuisinières, engrais chimiques, profilés et tubes, emballages en verre, papier, etc.

L'élargissement du marché et diverses mesures coordonnées de développement ont contribué à renforcer la structure du secteur industriel du pays. Les chiffres ci-après permettent d'apprécier le changement qui s'est opéré dans cette structure.

	Recensement de 1955	Enquête de 1961	Recensement de 1965	Enquête de 1971
Pourcentage				
A. Industries produisant principalement des biens de consommation	70,1	72,3	67,4	64,3
B. Industries produisant principalement des biens intermédiaires	19,1	25,4	23,8	29,0
C. Industries produisant principalement des biens d'équipement	2,8	2,3	3,8	6,7

Au cours des années 50, le principal critère qui déterminait l'implantation des industries était la possibilité d'utiliser des ressources naturelles. A partir des années 60, l'utilisation d'autres critères (emploi, valeur ajoutée, économies ou gains de devises, type de biens, etc.), pour déterminer la valeur des projets nouveaux, a orienté les investisseurs vers d'autres industries qui transformaient des matières

premières étrangères dont le pays ne disposait pas ou dont il ne connaissait pas l'existence faute de recherches. Cependant, les industries qui utilisent des ressources naturelles ont joué et continuent de jouer le rôle le plus important dans le développement industriel de l'Equateur et ont même déterminé les branches d'activité dans lesquelles le pays s'est spécialisé pour alimenter le marché extérieur.

Les branches d'industries qui alimentaient traditionnellement le secteur de la construction et du logement étaient celles des produits en bois et des minéraux autres que métalliques et, sur une échelle beaucoup plus réduite, celles des produits en métaux et des produits chimiques. Les industries métallurgiques et mécaniques ont commencé à se développer, il y a quelques années, en raison du développement du secteur de la construction et, peu à peu, elles parviennent à satisfaire une proportion satisfaisante de la demande.

Le taux de croissance constamment élevé du secteur de la construction et du logement a permis la création d'importantes entreprises de production de matériaux (ciment, profilés, tubes, peintures, éléments de toiture, briques, carreaux de céramique, produits en bois, etc.), qui se développent également de façon dynamique.

L'objectif essentiel de l'industrialisation de l'Equateur au cours des 20 dernières années - à l'exception des rares industries créées pour approvisionner le marché extérieur en profitant des avantages que leur assurait l'exploitation des ressources naturelles - a été de conquérir le marché national grâce à une substitution des importations favorisée par une forte protection douanière.

Le tableau ci-après indique le rapport entre la production nationale et les importations.

	1955	1961	1965	1970
	Pourcentage			
Production nationale (valeur brute de la production)	52,2	60,7	67,3	66,7
Importations (valeur c.a.f.)	47,8	39,3	32,7	33,3

Au cours des années 50, les principales exportations de produits manufacturés ont été les suivantes : conserves de poisson, sucre et mélasses, bois (principalement balsa), produits pharmaceutiques, chapeaux de paille de panama produits par l'artisanat. Au cours des années 60, la quasi-totalité des exportations susmentionnées a augmenté et il y a eu une diversification dans des domaines importants tels que conserves de fruits et de poisson, dérivés du cacao, bois autres que le balsa, contre-plaqués, extrait de pyrèthre.

Dès 1970, les exportations se sont diversifiées encore davantage grâce au régime préférentiel dont l'Equateur a bénéficié dans le cadre du groupe d'intégration andine.

En tout état de cause, la part des exportations de produits manufacturés dans la production totale de l'industrie ou dans les exportations totales du pays, bien qu'elle ait sensiblement augmenté, reste faible, comme il ressort du tableau ci-après :

	<u>1955</u>	<u>1961</u>	<u>1965</u>	<u>1970</u>
	Pourcentage			
A. Exportations de produits manufacturés par rapport à la production totale	3	4	6	5
B. Exportations de produits manufacturés par rapport au total des exportations	4	7	13	12

Le marché régional, et surtout le marché subrégional, constitue pour le pays un fait nouveau qui commence à influencer sur le marché national. Les industries qui se sont créées dans le pays en vue de l'exportation avaient pour objectif les pays situés hors d'Amérique centrale; elles n'ont exporté que quelques types de produits vers le marché régional et seulement à titre complémentaire. C'est essentiellement vers les Etats-Unis que l'Equateur a exporté ses produits manufacturés. Pour les produits pharmaceutiques, le marché est surtout celui de l'Amérique latine; pour les bois, les dérivés du cacao, l'extrait de pyrèthre et les chapeaux de paille de panama, les marchés sont plus diversifiés.

Le Traité de Montevideo, puis l'Accord de Carthagène sont les instruments qui ont assuré un traitement préférentiel aux produits manufacturés équatoriens pour ce qui est de l'accès au marché. Les résultats obtenus en vertu du premier de ces deux instruments sont très limités, et les résultats obtenus en vertu du second sont très récents mais l'un et l'autre offrent des perspectives intéressantes.

B. Indicateurs statistiques de la progression du développement industriel

La contribution de l'industrie manufacturière à la formation du produit intérieur brut au cours de la période considérée a été la suivante :

Années	Produit total	Produit industriel	Part
	(millions de sucres en 1970)		-----
			%
1950	12 042	1 922	16,0
1955	15 483	2 328	15,0
1960	19 507	3 052	15,7
1965	24 205	4 176	17,2
1970	32 898	6 040	18,4

Entre 1950 et 1955, on a pu constater une diminution importante de la contribution du secteur considéré à la formation du produit total du pays, du fait davantage de l'insuffisance de la croissance industrielle que d'un développement plus poussé des autres secteurs. Depuis 1955, et plus encore depuis 1957, année de l'entrée en vigueur d'une nouvelle loi de promotion industrielle, la part du secteur considéré a constamment augmenté grâce à des mesures d'incitation systématiques.

Le taux de croissance de l'industrie a été de 4,8 % entre 1950 et 1960 et de 7,1 % entre 1960 et 1970.

Les valeurs et les indices mentionnés correspondent à des rapports fondés sur les estimations de la comptabilité nationale effectuées par la Banque centrale et révisées, compte tenu des données résultant des recensements industriels et des enquêtes effectuées régulièrement depuis 1955.

La contribution de l'industrie à l'emploi se présente comme suit :

	Population active		
	<u>Total</u> (milliers de personnes)	<u>Industrie</u>	<u>Part</u> %
1950	1 063	152	14,3
1960	1 437	202	14,0
1970	1 941	260	13,4

Il ressort clairement des chiffres ci-dessus que l'industrie équatorienne est de moins en moins capable de contribuer de façon sensible au plein emploi.

L'existence d'un important artisanat (81 % de l'emploi du secteur) dont la productivité par personne occupée est très faible est l'un des principaux obstacles au développement industriel de l'Equateur, depuis 20 ans.

On peut extraire des recensements de l'industrie de 1955 et de 1965 et des enquêtes industrielles de 1961 et 1971 certaines données qui permettent d'apprécier la croissance de ce secteur :

	<u>Recensement de 1955</u>	<u>Recensement de 1965</u>	<u>Enquête de 1961</u>	<u>Enquête de 1971</u>
Nombre d'établissements	937	2 506	552	1 053
Nombre de personnes occupées	29 768	47 629	27 628	50 333
Valeur de la production (milliers de sucres)	1 659 900	5 365 170	2 537 916	11 137 004
Valeur ajoutée (milliers de sucres)	786 845	2 059 286	1 180 820	4 492 693
Energie électrique consommée (milliers de kWh)	81 920	152 071	108 900	198 147

Les recensements industriels portaient sur les établissements occupant plus de cinq personnes et ayant une production d'une valeur supérieure à 100 000 sucres; les enquêtes industrielles sur les établissements occupant plus de sept personnes et ayant une production d'une valeur supérieure à 130 000 sucres par an.

III. STRATEGIE DES INDUSTRIES PRIORITAIRES

A. Choix des industries prioritaires

La seule expérience méthodique de l'Equateur en matière de planification correspond à son premier plan de développement économique et social pour la période 1963-1973; les objectifs fixés pour le secteur manufacturier sont donc ceux qui y figuraient.

En raison de son caractère particulier, il a fallu diviser ce secteur en deux parties, l'industrie manufacturière d'une part, l'artisanat d'autre part. Les objectifs proposés pour ce qui est de la valeur du produit brut et de l'emploi étaient les suivants (voir tableau ci-après).

La catégorie "Industrie manufacturière" comprend les établissements qui emploient plus de sept personnes et dont la production a une valeur supérieure à 180 000 sucres par an.

En ce qui concerne l'industrie manufacturière, catégorie pour laquelle on dispose de statistiques, le dénombrement effectué montre que les objectifs de production et d'investissement ont été atteints, mais non les objectifs d'emploi. Le nombre de personnes occupées par le secteur a été, en effet, inférieur aux prévisions, ce qui peut s'expliquer par une mécanisation plus poussée.

L'organisme chargé de la planification a toujours fixé des priorités pour l'implantation de nouvelles industries. C'est pourquoi depuis 1957, aux termes de la loi de promotion, les industries ont été classées en plusieurs catégories selon leur importance pour le développement économique du pays.

Au début, les priorités étaient assignées en fonction de critères généraux, mais depuis 1961, en vertu de la loi de promotion de l'industrie, les projets sont classés dans les catégories "spéciale" ou "A", et l'organisme responsable de la planification doit présenter au gouvernement la liste des industries prioritaires, ce qui assure une bonne liaison entre les programmes, la promotion et l'exécution des projets.

Les mécanismes établis par le gouvernement pour appuyer le développement industriel, et surtout le cadre juridique et institutionnel qu'il a créés, ont obligé les investisseurs à se conformer presque totalement à l'orientation donnée par le secteur public.

	1963		1968		1973		Taux de croissance	
	<u>Production</u> (millions de sucres)	<u>Emploi</u> (milliers de personnes)	<u>Production</u> (millions de sucres)	<u>Emploi</u> (milliers de personnes)	<u>Production</u> (millions de sucres)	<u>Emploi</u> (milliers de personnes)	<u>Produit</u>	<u>Emploi</u> (pourcentage)
<u>Secteur manufacturier</u>	<u>2 523</u>	<u>213</u>	<u>3 426</u>	<u>231</u>	<u>5 192</u>	<u>247</u>	<u>8,6</u>	<u>0,2</u>
Industrie manufacturière	1 449	32	2 126	45	3 540	65	10,5	8,0
Artisanat	1 074	181	1 300	186	1 659	182	5,5	-

Cependant, la législation équatorienne n'obligeait pas les entrepreneurs à demander l'autorisation de créer une usine et, de ce fait, il y a eu, dans certaines branches d'activité, un excédent de capacité qui aurait pu être évité. Au niveau des projets, il y a toujours des initiatives privées nouvelles qui n'ont pas été identifiées et prévues dans les plans, mais ce sont plutôt des cas exceptionnels.

On tient compte, pour évaluer les projets et déterminer les priorités des considérations ci-après :

- Utilisation de matières premières nationales;
- Emploi de main-d'oeuvre;
- Montant des investissements;
- Coût de production;
- Economie ou gain de devises;
- Effets indirects;
- Degré de technologie du processus de production;
- Formation technique de la main-d'oeuvre;
- Implantation géographique du projet;
- Marché et concurrence à prévoir.

Le Conseil national de la planification, qui participe à l'élaboration des programmes industriels, identifie les possibilités d'investissement et étudie, par rapport à des "profils industriels", les projets établis en vue de fixer les priorités. Sur la base de ces priorités, le Centre de développement (CENDES) procède à des études de rentabilité et fait connaître les projets aux investisseurs nationaux ou étrangers. Les promoteurs ou les entrepreneurs se font classer, sur demande, par le Ministère de l'industrie et du commerce, conformément à la loi de promotion industrielle. Aux différents stades de l'étude, on procède à l'évaluation de la viabilité commerciale du projet, de son coût, du prix de vente des produits et de la mesure dans laquelle une protection douanière s'impose.

B. Exécution de projets industriels

Au cours de la période 1950-1972, il n'y a pas eu de ligne de démarcation très nette entre le secteur public et le secteur privé pour l'exécution de projets industriels. Aucune restriction ou obligation n'était imposée aux investisseurs étrangers.

Cependant, le secteur public, par l'intermédiaire de la Société de promotion au cours des années 50 et par l'intermédiaire de la sécurité sociale et des sociétés de promotion régionales au cours des années 60, s'est chargé de l'exécution de certains projets industriels, en se fondant sur la définition de la stratégie inscrite dans le programme industriel de plan de développement 1963-1973, qui établissait ce qui suit :

"Le développement industriel de l'Equateur s'effectuera principalement grâce à l'initiative et aux investissements privés, l'Etat se réservant d'aider et de stimuler cette initiative privée au moyen de sa politique industrielle. L'Etat ne fera d'investissements au profit de l'industrie que dans des cas exceptionnels et lorsqu'il s'agira de projets essentiels pour le développement économique, en particulier de projets intéressant les zones les moins développées. Son rôle sera avant tout de financer les travaux d'infrastructure, d'éliminer les obstacles institutionnels, d'offrir des stimulants et de promouvoir activement les investissements industriels."

Avant 1963, le gouvernement avait pris diverses mesures fondées sur les conclusions des études effectuées par le Conseil national de la planification et la Banque centrale. Les principales d'entre elles furent la promulgation de la loi de promotion industrielle, en 1957, et la création du CIENDES, en 1962. Mais le plan général de développement pour 1963-1973 a défini, dans son programme sectoriel, une véritable politique industrielle.

Cette politique a été appliquée de façon méthodique, avec une continuité satisfaisante, bien que les transformations politico-administratives aient entraîné certaines fluctuations du niveau des investissements dans le secteur industriel.

En général, au cours des années 50 comme au cours de la décennie suivante, c'est le secteur privé qui a donné la principale impulsion à l'industrialisation. Avant 1950, et au cours des années 60, les investisseurs étrangers ont pris des initiatives importantes, l'Etat en a également pris vers 1955 et 1965, mais sans jamais jouer un rôle primordial à cet égard.

C. Promotion des exportations d'articles manufacturés

Pour stimuler les exportations, l'Equateur a notamment institué le système de l'importation temporaire pour les matières premières importées qui sont incorporées à des articles manufacturés destinés à l'exportation. Les dégrèvements accordés à ce titre n'ont été efficaces que pour les produits pharmaceutiques dans lesquels les matières premières importées occupent une place importante. Pour les autres produits qui emploient des matières premières d'origine nationale, ils n'ont en rien stimulé l'exportation.

Bien que la loi de promotion industrielle ait accordé la priorité à la création des entreprises orientées vers l'exportation, aucune mesure spéciale n'a été adoptée au cours des années 60 en vue de favoriser leur développement.

C'est seulement depuis 1970 que certaines mesures ont été mises en vigueur pour compléter le système de l'importation temporaire et stimuler les exportations de produits manufacturés : recherche de marchés extérieurs, certificat d'avoir fiscal correspondant à la valeur des exportations de produits non traditionnels, crédits octroyés par le fonds de promotion des exportations, ouverture de marchés régionaux. Les premiers résultats obtenus permettent de penser que ces mesures ont été efficaces.

D. Promotion de l'emploi

La main-d'oeuvre abondante et peu coûteuse dont dispose le pays se compose de personnel non qualifié, alors que l'industrie a besoin d'ouvriers possédant des qualifications précises et les trouve difficilement.

Les techniques étrangères acquises en même temps que les machines et équipements, sans aucune sorte d'adaptation technique aux facteurs de production du pays, tendent à favoriser la mécanisation au détriment de l'accroissement de l'emploi. La nécessité d'accéder dans des conditions concurrentielles aux marchés intérieurs et extérieurs a également joué en faveur d'une plus grande automatisation de l'industrie.

Le gouvernement n'a pas pris de mesures particulières en faveur de l'emploi à mesure que l'industrie s'automatisait et consommait de plus en plus de capitaux.

La création d'emplois par l'industrie n'a été prise en considération qu'à titre de critère additionnel, lors de l'évaluation de l'importance des projets pour le développement du pays. Le secteur de l'artisanat a toujours absorbé l'excédent de main-d'oeuvre, créant ainsi un grave problème de marginalisation.

E. Implantation des industries dans des centres nouveaux et dans des zones rurales

Pour favoriser à la fois la décentralisation industrielle et une zone qui avait souffert de la diminution de la demande de chapeaux de panama, divers privilèges fiscaux ont été accordés, en vertu d'une loi de 1954 sur la protection industrielle, aux industriels désireux de créer des usines dans cette zone.

Cependant, cette mesure ayant été complétée par d'autres, telles que création de services auxiliaires, offre de terrains appropriés, études de projets, promotion des investissements, nombre d'entreprises importantes se sont implantées dans la zone, ce qui a favorisé la décentralisation géographique.

C'est dans la ville de Cuenca, au sud de la Sierra équatorienne, que s'est constitué ce qu'on pourrait appeler un nouveau "pôle industriel" au cours des années 60. La ville de l'anta, sur la côte nord, devait, selon les plans, devenir un centre industriel important, mais l'objectif n'a pas été atteint par suite du retard qui s'est produit dans l'exécution des travaux de création de l'infrastructure indispensable : installations portuaires, électricité, eau, voies de communication, etc.

Sauf dans quelques cas où l'Etat a pris l'initiative de promouvoir directement des projets industriels dans les zones rurales ou dans des zones qui disposaient des ressources nécessaires, aucune mesure n'a été prise pour inciter le secteur privé à implanter des industries dans les régions rurales.

Ce sont certaines branches de l'artisanat qui se sont développées dans ces zones où, en raison de leur caractère manuel, elles sont venues tout naturellement compléter les activités et les revenus du secteur agricole.

F. Développement de la technologie dans le secteur manufacturier

La recherche technologique dans le domaine industriel a été à peu près nulle en Equateur; toutes les techniques nouvelles et tous les procédés nouveaux ont été empruntés aux pays industrialisés - généralement à l'occasion des importations d'équipements - sans tenir compte de la différence des ressources disponibles.

Au cours des années 60, on a entrepris de créer une infrastructure de la recherche qui permette, avec le temps, d'obtenir certains résultats dans le domaine du développement technologique. On a notamment doté certains instituts de recherche des universités et des écoles polytechniques de l'équipement, des laboratoires et du matériel nécessaires.

Le pays a surtout bénéficié de la collaboration technique étrangère offerte par l'intermédiaire des organisations d'aide multilatérale et en vertu d'accords bilatéraux. Il a pu ainsi créer des organismes qui ont poursuivi les recherches entreprises. Dans le domaine de l'industrie, il convient de citer tout particulièrement l'Institut technologique équatorien et l'Institut équatorien de normalisation et, dans d'autres domaines, l'Institut national de la pêche, l'Institut de recherche sur l'agriculture et l'élevage et le Service des forêts qui apportent leur concours à l'industrie.

Jusqu'en 1970, aucune règle n'était imposée en ce qui concerne l'adoption des technologies, et les sommes destinées à leur acquisition n'étaient soumises à aucun contrôle. Le ministère compétent se contentait d'effectuer une étude et d'enregistrer les marques et brevets. La décision 24 de l'Accord d'intégration subrégional a établi dans ces domaines diverses normes qui commencent à être respectées en Equateur.

Sur le plan industriel, la responsabilité de l'adaptation ou de l'amélioration des procédés de fabrication et de la conception des produits incombe uniquement aux entreprises qui, grâce à l'importation d'équipements, à l'utilisation de meilleures matières premières ou à l'exemple d'autres marchés, ont réussi à s'adapter constamment aux nouvelles techniques de production.

Dans le domaine de l'artisanat et de la petite industrie, c'est l'Etat qui s'est efforcé d'améliorer les procédés de fabrication grâce à une mécanisation appropriée et qui a encouragé l'étude de nouveaux prototypes et de nouveaux modèles. Ses efforts ont été couronnés de succès, surtout dans le domaine de l'artisanat artistique.

Le Centre de développement CENDES a été chargé de promouvoir des projets en élaborant les plans détaillés de nouvelles entreprises manufacturières choisies compte tenu des priorités assignées par les programmes et en accordant une assistance technique aux entreprises existantes en vue d'en améliorer la productivité.

La responsabilité de la création et de la mise en marche des nouvelles entreprises a toujours été assumée par les promoteurs ou les investisseurs.

G. Formation de la main-d'œuvre et des cadres locaux

En général, les entreprises qui se sont créées se sont chargées de former la main-d'œuvre dont elles avaient besoin. Cependant, comme il s'agissait là d'un problème fondamental, le programme industriel a souligné la nécessité d'organiser un service de

formation professionnelle. Ce service a été établi en 1967, malheureusement à l'aide de ressources financières très réduites. Ce n'est qu'en 1970 que l'assistance technique octroyée par l'Organisation internationale du Travail (OIT) et un apport des entreprises ont accru ses ressources et lui ont permis d'élargir ses programmes de formation.

En ce qui concerne les cadres, des centres de formation à la direction des entreprises ont été organisés à Quito et à Guayaquil sous les auspices du CENDES et avec l'aide des chambres de la production. Pour ce qui est du personnel technique, les universités et les écoles polytechniques ont développé leurs programmes de formation et y ont ajouté de nouvelles sections parmi lesquelles il convient de citer l'administration des affaires, la construction mécanique, le génie industriel, le génie pétrolier, à côté de celles qui existaient déjà, comme l'économie, le génie chimique, l'électricité et le génie civil.

La formation professionnelle fournie par le SECAP, les universités et les écoles polytechniques bénéficie de subventions de l'Etat.

IV. POLITIQUES INDUSTRIELLES, 1950-1972

L'intervention directe de l'Etat dans l'exécution de projets du secteur industriel a été sporadique; en dehors du contrôle de la viabilité technique et commerciale de ces projets, son objectif était d'assurer l'utilisation de ressources déterminées, l'équilibre des marchés, la décentralisation de l'industrie et la création d'emplois dans des zones les plus défavorisées à cet égard.

Des études de factibilité ont été effectuées dans la majorité des cas, mais pour diverses raisons, l'exécution des projets n'a pas donné les résultats techniques et commerciaux espérés. Des erreurs techniques, administratives et politiques ont posé de graves problèmes au stade opérationnel et certaines des entreprises du secteur public ont dû être transférées au secteur privé : la céramique de Riobamba, la sucrerie d'Inbabura et la fabrique d'allumettes de Quito.

Les recettes douanières ont été pendant toute la période considérée la principale source de financement du budget de l'Etat. Le critère fiscal a toujours été l'élément déterminant de l'application du tarif douanier, mais en 1965, celui-ci a été modifié afin d'accorder une protection plus large aux nouvelles industries créées dans le pays.

Les tarifs douaniers établis en fonction de critères fiscaux ont assuré une protection suffisante pour stimuler l'établissement d'industries nouvelles, surtout dans le domaine des biens de consommation.

Les taux moyens, par type de biens, étaient les suivants :

- Biens de consommation 60 % ou davantage
- Biens intermédiaires 30 à 50 %
- Biens d'équipement 20 à 30 %

L'Equateur n'a pas pratiqué une politique douanière visant à réduire lentement la protection assurée par les droits de douane afin de stimuler la productivité. Dans de nombreux cas et pour répondre aux demandes des entreprises, les droits sur les produits concurrents ont été relevés et les droits sur les matières premières et les biens intermédiaires utilisés par les entreprises ont été réduits.

Les principaux stimulants établis depuis 1957 par la loi de promotion industrielle ont pris la forme d'exonération partielle ou totale des droits de douane sur les machines, les pièces de rechange et les matières premières. La loi de 1957 et la loi actuellement en vigueur ont établi à cet effet les régimes ci-après :

	Loi de 1957		Loi en vigueur	
	<u>Machines, accessoires et pièces de rechange</u>	<u>Matières premières</u>	<u>Machines, équipements auxiliaires et pièces de rechange</u>	<u>Matières premières, matériaux et emballage</u>
Catégorie "Spéciale"	Sans objet	Sans objet	100 %	Jusqu'à 80 % les cinq premières années et jusqu'à 70 % à partir de la sixième année
Catégorie "A"	80 %	80 %	100 %	Jusqu'à 65 %
Catégorie "B"	80 %	-	100 %	Jusqu'à 40 % dans des cas spéciaux
Catégorie "C"	50 %	-	30 %	-

L'octroi de ces dégrèvements de caractère général n'a pas découragé le développement des industries locales qui fournissaient les produits visés pour les raisons ci-après :

- a) En vertu de la loi de promotion industrielle, le Gouvernement national, les organismes de droit public ou privé à buts sociaux ou d'intérêt public et tous les organismes jouissant de privilèges octroyés par l'Etat, la province ou la commune ou recevant des fonds publics sont tenus d'acheter des produits nationaux.
- b) Les stades du processus d'industrialisation atteints par le pays au cours de la période considérée et l'étroitesse de son marché ne lui ont permis de produire que des biens intermédiaires de types déterminés.

La loi relative à l'impôt sur le revenu a fixé pour les entreprises industrielles le barème ci-après :

	<u>1950-1963</u>	<u>1964-1970</u>
	Pourcentage	
Sur les bénéfices non distribués	16	20
Sur les bénéfices distribués	16	35
Sur les actions nominatives	10 - 22	20
Sur les actions au porteur	20	40

Jusqu'en 1964, la loi relative à l'impôt sur le revenu autorisait une déduction égale à 25 % des montants que les entreprises industrielles investissaient en vue d'agrandir ou d'améliorer leurs installations.

La loi de promotion industrielle de 1957 a stimulé le réinvestissement des bénéfices en permettant de les déduire de l'impôt sur le revenu. De 1957 à 1970, le montant total des réinvestissements de bénéfices destinés à augmenter la capacité productive des entreprises pouvait être déduit, avec imputation différée, du montant de l'impôt sur le revenu.

De mai 1970 à juin 1971, ce privilège a été suspendu en raison de la grave crise budgétaire que traversait le pays, mais il a été rétabli dans d'autres conditions : déduction avec imputation différée de 50 % des réinvestissements et application, avec approbation préalable, sur une base sélective.

De 1957 à 1962, pour encourager les investissements, les amortissements accélérés ont également été autorisés.

L'exemption de l'impôt sur le revenu au titre des bénéfices réinvestis s'est révélée utile dans la mesure où elle a stimulé les investissements mais, sur le plan fiscal, elle a entraîné une diminution très importante des recettes, d'autant plus importante qu'en l'absence de tout contrôle il a été tenu compte non seulement des investissements nécessaires pour accroître la capacité de production mais aussi des capitaux affectés simplement au remplacement de l'équipement. C'est pour cette raison que la législation industrielle a été modifiée.

Jusqu'en juillet 1971, année où la décision 24 de l'Accord de Carthagène concernant les capitaux étrangers est entrée en vigueur, l'Equateur n'avait imposé aucune restriction à l'entrée de ces capitaux, qu'il traitait comme les capitaux équatoriens afin d'encourager les investisseurs à les placer dans le pays.

Cependant, en raison des problèmes auxquels se heurtait le développement de l'industrie, du fait essentiellement de l'étroitesse du marché, les investissements étrangers dans le secteur industriel n'ont pas atteint les mêmes niveaux que dans d'autres pays de la région.

La formation du marché régional ou subrégional élargi et l'obligation de faire bénéficier, avant tout, les organismes locaux des avantages résultant de l'intégration ont imposé l'adoption d'une politique régionale en ce qui concerne l'entrée et l'utilisation des capitaux étrangers dans les pays du groupe andin. Les capitaux provenant de la zone bénéficient naturellement du même traitement que les capitaux d'origine nationale, ce qui a favorisé la création d'entreprises multinationales.

Les investissements effectués pendant les neuf dernières années d'application du premier plan de développement du pays ont dépassé les montants prévus par le programme industriel. C'est grâce à l'ensemble de la politique industrielle que les investissements privés ont atteint les objectifs prévus. Les principales mesures prises dans le cadre de cette politique sont les suivantes : la loi de promotion industrielle et les divers stimulants qu'elle prévoyait, la fourniture de crédits suffisants, l'étude et la promotion de projets industriels une souplesse relative dans l'application des stimulants, la formation de main-d'oeuvre pour l'industrie, la protection douanière et monétaire, ainsi que l'organisation du cadre juridique et institutionnel du développement industriel. Un fait a également joué un rôle très important, c'est la prise de conscience par le pays tout entier de la nécessité de l'industrialisation.

V. LES INSTITUTIONS ET L'INDUSTRIALISATION AU COURS DE LA PERIODE 1950-1972

L'étude du développement économique de l'Equateur, en général, de l'industrie et de l'élaboration des politiques et stratégies, en particulier, a été entreprise en 1952 avec l'assistance technique de la CEPAL. Le principal organisme qui a collaboré à cette étude a été la Banque centrale de l'Equateur.

En 1954, le Conseil national de la planification et de la coordination économique a été créé en vue de formuler les grandes lignes d'une stratégie de l'industrialisation.

En 1956, le Conseil a étudié la situation de l'industrie équatorienne et, dès 1957, il a participé à l'élaboration de la loi de promotion industrielle, puis il a effectué plusieurs études qui lui ont permis de déterminer progressivement les grandes lignes de la politique et de la stratégie industrielles.

En 1958, au quatrième chapitre d'une étude intitulée "Directives pour la programmation du développement économique de l'Equateur", le Conseil a défini le rôle de l'industrie dans le développement économique. En 1961, il a élaboré un "plan immédiat de développement" qui comprenait un programme industriel pour la période 1961-1963. En 1963, il a dressé le premier "plan de développement économique et social du pays pour 1963-1973", qui contenait des programmes particuliers pour l'industrie et l'artisanat. En 1969, avec la collaboration de l'ILPES, il a établi un document intitulé "Bases d'une stratégie du développement dans le contexte de l'intégration subrégionale", dont une partie se rapportait à la stratégie industrielle. En 1972, il a publié le "plan intégral de transformation et de développement pour la période 1973-1977", auquel étaient annexés des programmes particuliers pour l'industrie manufacturière et l'artisanat.

Le Conseil de la planification était et reste chargé de la programmation industrielle et de l'affectation des priorités aux projets industriels. En établissant les listes d'activités prioritaires des catégories "spéciale" et "A" prévues par la loi de promotion industrielle, il est parvenu à assurer la coordination des programmes, ainsi que la promotion et l'exécution des projets. Le Ministère de l'industrie, du commerce et de l'intégration (autrefois Ministère du développement et Ministère de la production) est chargé de l'élaboration des plans opérationnels, ainsi que de l'administration et du contrôle du développement industriel; toutefois, il partage cette dernière responsabilité avec le Ministère des finances.

En vertu de la loi de promotion industrielle, il appartient à la Direction du développement industriel du Ministère de l'industrie, du commerce et de l'intégration d'évaluer les propositions de projets, mais la classification des entreprises est du ressort d'un comité interministériel de promotion industrielle où siègent, avec droit de vote, les représentants du Ministère de l'industrie, du Ministère des finances et du Conseil de la planification. Les représentants du CENDES et des chambres de l'agriculture, de l'industrie et du commerce y siègent également, mais en qualité de conseillers.

La mise en oeuvre de la politique économique visant à faciliter l'industrialisation rapide du pays n'a pas été confiée à un organisme unique, car l'Equateur a choisi de décentraliser les responsabilités en les confiant à plusieurs organismes spécialisés.

Au cours de la période considérée (1950-1970), diverses institutions ont été responsables de l'exécution des projets industriels dont le secteur public assurait la promotion. Pendant les années 50, après la Société de promotion qui réalisa un petit nombre de projets relatifs à la céramique, au ciment et à l'usinage du riz, ce fut la Banque nationale de promotion. Au cours des années 60, cette responsabilité a été répartie entre divers organismes : d'une part, l'Institut équatorien de sécurité sociale pour ce qui est de la promotion et de l'exécution des projets relatifs aux ciments Guapan et à la raffinerie de sucre Tababuella; d'autre part, les sociétés régionales de développement pour ce qui est de la promotion et des investissements dans le domaine industriel où elles ont notamment assumé la responsabilité de projets concernant les produits laitiers, les abattoirs, les aliments équilibrés et les engrais organiques. Enfin, depuis sa création en 1964, la Société financière nationale, en vertu de ses statuts peut investir directement dans l'industrie, soit seule, soit dans le cadre d'entreprises mixtes. La société n'a usé de cette faculté qu'à la fin de la décennie en investissant dans des entreprises mixtes.

Le programme industriel du plan intégral de transformation et de développement de 1973 a déterminé de façon concrète les responsabilités en matière de promotion et d'exécution des projets industriels du secteur public, en désignant, comme organisme de base, la Société financière nationale chargée de coordonner ses propres investissements et ceux des autres organismes du secteur public, y compris les crédits dégagés par le Ministère de l'industrie, du commerce et de l'intégration.

Divers types de stimulants des investissements ont été prévus et la responsabilité en a été confiée en Equateur à diverses institutions. C'est ainsi que le Centre de développement (CENDES) a effectué, avec le concours de la Société financière nationale, des études de rentabilité de projets et les a communiquées aux investisseurs nationaux et étrangers.

Mais les principaux stimulants de l'investissement sont ceux qui figurent dans la loi de promotion industrielle et accordés sur décision conjointe de divers ministères, notamment du Ministère de l'industrie et du Ministère des finances, compte tenu de la recommandation du Comité interministériel de promotion industrielle ci-dessus mentionné.

Un autre type de stimulants a été appliqué par les organismes financiers sous forme de crédit pour le financement des industries.

Si toutes ces activités sont confiées à divers organismes spécialisés, elles sont coordonnées, dans le cadre des directives des plans de développement, par le Conseil national de la planification et les services responsables du développement industriel au sein des organes directeurs des institutions. L'organe national de centralisation en matière de stimulants des investissements, principalement de ceux qui figurent dans la loi de promotion industrielle est le Ministère de l'industrie, du commerce et de l'intégration.

Au cours des années 50, les institutions chargées d'octroyer les ressources financières à l'industrie ont été la Société de promotion, puis la Banque nationale de promotion; en outre, la Commission des valeurs, dépendant de la Banque centrale de l'Equateur, a également accordé une certaine assistance financière par le jeu du mécanisme d'homologation des titres négociés par l'intermédiaire de la Banque privée.

La Société de promotion d'abord et la Banque nationale de promotion par la suite avaient la faculté d'investir directement dans de nouvelles industries et leur intervention a permis la réalisation de divers projets dans des domaines déterminés.

Pendant les années 60, plusieurs organismes spécialisés ont été créés dans le cadre du plan général de développement pour 1963-1973 en vue d'allouer aux entreprises des ressources financières accrues et d'améliorer leurs systèmes d'administration et de contrôle. En 1964, la Société financière nationale a remplacé la Commission des valeurs; elle a été dotée de ressources et a reçu des attributions précises en matière de financement de l'industrie et de promotion directe des investissements.

En 1966, le gouvernement a autorisé la constitution de la Société financière privée (COFIEC) dont les attributions sont analogues à celles de la Société financière nationale et qui, en cas de besoin, complète les fonds octroyés aux entreprises du secteur privé qui ne souhaitent pas avoir recours à la société publique.

Outre ses opérations bancaires, la Société financière nationale effectue un travail important en matière d'identification et de promotion de nouvelles industries, surtout dans le domaine de l'agriculture et des projets attribués à l'Equateur au titre du programme d'intégration de la région andine.

Pour ce qui est de la main-d'oeuvre, l'Etat a créé en 1967 le Service de formation professionnelle (SECAP); toutefois, disposant de ressources peu importantes, ce service n'a eu que des activités réduites jusqu'en 1970, année où il a reçu des Nations Unies (OIT) une somme importante et où l'obligation de lui verser une contribution a été imposée aux entreprises.

Dans le domaine de la formation des cadres, il y a eu deux types d'action. D'une part, le secteur privé, avec l'aide des institutions officielles, a créé à Quito et Guayaquil en 1965 deux centres de formation des cadres : celui du Guayaquil a fonctionné normalement jusqu'à ce jour et celui de Quito a été remplacé en 1969 par le Centre de formation à la gestion des entreprises (CETGE). D'autre part, l'Etat a également contribué à cette formation en créant, au cours des années 60, des instituts et facultés de gestion des affaires dans les centres d'éducation supérieure du pays. En outre, l'Etat a créé le Centre de développement (CENDES) aux fins de promotion industrielle et d'assistance technique à l'industrie. Le CENDES se charge, en général, de la promotion des lois et des moyens offerts par l'Etat pour favoriser la création et le développement des entreprises et, en particulier, d'études de marché et de rentabilité qu'il met à la disposition des entreprises publiques et privées.

Pour promouvoir l'exportation de produits manufacturés, l'Etat a créé, en 1965, l'Office central d'exportation des produits de l'artisanat (OCEPA) destiné à stimuler les exportations des produits de ce secteur et de la petite industrie. En 1968, il a créé l'Institut du commerce extérieur et de l'intégration (ICEI), qui a reçu des attributions beaucoup plus larges de promotion des exportations, tant dans le secteur manufacturier que dans les secteurs agricole, minier, et autres. En 1973, l'ICEI a été rattaché au Ministère de l'industrie, du commerce et de l'intégration.

L'information technique sur le choix des procédés de fabrication, la conception des produits, l'outillage et l'équipement en général est la principale tâche d'assistance technique assignée au Centre de développement CENDES.

Depuis 1964, le CENDES a ainsi entrepris des travaux de "diagnostic industriel" et adressé aux chefs d'entreprises des recommandations relatives aux mesures à prendre pour améliorer le fonctionnement de leur établissement. Cependant, le CENDES n'a pu que très rarement suivre la mise en oeuvre des mesures suggérées. Pour être en mesure de suivre du début à la fin les activités d'assistance technique, le gouvernement a demandé aux Nations Unies (ONUDI) - qui ont accepté - de mettre en oeuvre, dans le pays, un projet portant à la fois sur les deux aspects de l'assistance technique : le diagnostic et l'application de mesures destinées à améliorer la productivité des entreprises.

L'Etat n'est intervenu qu'au stade de l'adaptation des produits et des procédés de fabrication aux conditions locales dans le cas de l'artisanat et de la petite industrie et il a confié cette tâche à l'OCEPA.

En ce qui concerne la normalisation des produits manufacturés et le contrôle de qualité, bien que le plan de développement ait reconnu en 1963 la nécessité de créer un institut spécialisé, ce n'est qu'en 1970 que l'Institut équatorien de normalisation (INEN) a vu le jour. L'Institut relève du Ministère de l'industrie, du commerce et de l'intégration.

En conclusion, pour ce qui est de la promotion et de l'orientation des industries, le Gouvernement équatorien a choisi de répartir les responsabilités et les activités entre divers organismes spécialisés afin d'arriver à une plus grande efficacité.

Bien entendu, cette décision exige une coordination efficace pour qu'il n'y ait pas de conflits et d'incohérences qui détournent de leur but les orientations données au développement industriel.

La participation de représentants des organismes qui s'occupent du développement industriel au niveau de la direction de chacun des organismes et comités interministériels a permis dans une très grande mesure d'assurer cette coordination; toutefois, on s'efforce de l'améliorer encore en s'appuyant sur l'aide politique accordée par le gouvernement aux programmes inscrits dans le plan intégral de transformation et de développement.

Tableau 1

Liste des 25 principales industries implantées en Equateur depuis 1950

<u>Nom de l'entreprise</u>	<u>Produits fabriqués par l'entreprise</u>	<u>Année de la création</u>	<u>Capital fixe 1970*</u>	<u>Ventes 1970</u> (millions de sucres)	<u>Coût des facteurs de production importés</u>	<u>Protection douanière</u> %
Fábrica de Aluminio UICO	Articles ménagers en aluminium	1950	5,0	16,1	8,2	86
Textile San Vicente	Tissus courants en coton et autres fibres	1951	43,6	63,1	26,4	72
Molinos del Ecuador	Farine de blé	1952	27,1	34,1	50,3	195
Textilana	Tissus de laine et de fibres synthétiques	1953	25,2	62,0	24,1	184
Durez S.A.	Articles en fer	1954	14,3	26,1	15,0	95
Bedibas Gaseosas S.A. Eternit Ecuatoriana C.A.	Boissons gazeuses	1955	27,0	86,6	20,0	117
Pinturas Ecuatorianas C.A.	Tuiles de fibre-ciment	1956	15,0	43,2	8,0	70
Productos latino-americanos S.A.	Peintures	1957	1,3	33,1	12,6	70
Panadería Moderna Supan	Articles en matières plastiques	1958	14,1	55,7	33,1	44
	Pain	1959	9,2	22,2	-	93

Tableau 1 (suite)

<u>Nom de l'entreprise</u>	<u>Produits fabriqués par l'entreprise</u>	<u>Année de la création</u>	<u>Capital fixe 1970</u>	<u>Ventes 1970</u> (millions de sucres)	<u>Coût des facteurs de production importés</u>	<u>Protection douanière %</u>
C/BLEC	Conducteurs électriques	1960	11,6	32,6	6,3	37
Pasteurizadora Quito S.A.	Lait pasteurisé	1961	11,5	81,4	2,4	95
Ind. Cart. Ecuat. S.A.	Boîtes en carton	1961	22,5	394,0	305,0	115
Monterrey Azucarera Lojana	Sucre	1962	19,4	22,3	0,5	135
Ecuadorian Rubber Co.	Pneumatiques pour véhicules	1963	6,5	139,1	54,6	67
Plywood Ecuatoriana S.A.	Bois contre-plaqué	1964	14,7	40,6	3,0	130
Ecuadoriana de Arte- factos S.A.	Réfrigérateurs et cuisinières	1964	10,7	42,0	18,0	65
Fertilizantes Ecuato- rienas S.A.	Engrais chimiques	1965	78,0	65,1	24,6	30
INMECA	Préparations à base de Cacao	1965	24,0	47,2	1,5	75

Tableau 1 (suite)

<u>Nom de l'entreprise</u>	<u>Produits fabriqués par l'entreprise</u>	<u>Année de la création</u>	<u>Capital fixe 1970</u>	<u>Ventes 1970</u> (millions de sucres)	<u>Coût des facteurs de production importés</u>	<u>Protection douanière %</u>
Cemento Guapan S.A.	Ciment	1966	101,0	32,0	-	31
Azúcar Tropical Ecuatoriana	Sucre brut et raffiné	1967	519,0	67,1	1,0	135
Papelería Nacional C.A. Papier Kraft		1968	74,0	36,0	2,6	45
Cristalería del Ecuador	Emballages en verre	1968	36,6	22,7	4,1	32
Acierías Nacionales del Ecuador	Profils	1969	75,5	44,6	39,7	49
Unión Carbide Ecuatoriana	Piles électriques	1970	4,2	23,0	10,0	39

* Correspond à la valeur comptable.

Source : Enquête industrielle de 1970.

Tableau 2

Origine du produit intérieur brut au coût des facteurs

<u>Secteurs</u>	<u>1950</u>	<u>1955</u> (millions de sucres de 1970)	<u>1960</u>	<u>1965</u>	<u>1970</u>	<u>Taux de croissance</u>	
						<u>1950-60</u>	<u>1960-70</u>
Agriculture	4 572	5 587	7 179	8 205	10 242	4,4	3,7
Industrie manufacturière	1 922	2 328	3 052	4 176	6 040	4,7	7,1
Commerce	1 205	1 952	2 249	2 633	3 442	6,2	4,4
Divers	4 213	5 616	7 027	9 191	13 174	5,3	6,5
TOTAL	12 042	15 493	19 507	24 205	32 898	4,9	5,4

Structures en pourcentage

Agriculture	38,8	36,1	36,8	33,9	31,1
Industrie manufacturière	16,0	15,0	15,7	17,2	18,4
Commerce	10,2	12,6	11,5	10,9	10,5
Divers	35,0	35,3	36,0	38,0	40,0
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Tableau 3

Balance du commerce extérieur
(millions de sucres)

	<u>1955</u>	<u>1960</u>	<u>1965</u>	<u>1970</u>
Importations (valeur c.a.f.)	1 629	1 720	2 978	5 254
Exportations (valeur f.o.b.)	<u>1 331</u>	<u>1 538</u>	<u>2 375</u>	<u>3 919</u>
Balance commerciale	- 298	- 190	- 603	-1 335
Importations d'articles manufacturés (valeur c.a.f.)	1 517	1 643	2 605	4 750
Exportations d'articles manufacturés (valeur f.o.b.)	107	86	314	474
Taux de change du dollar (en sucres)	16,07	16,25	18,22	21,42

Tableau 4

Populatio active
(milliers de personnes)

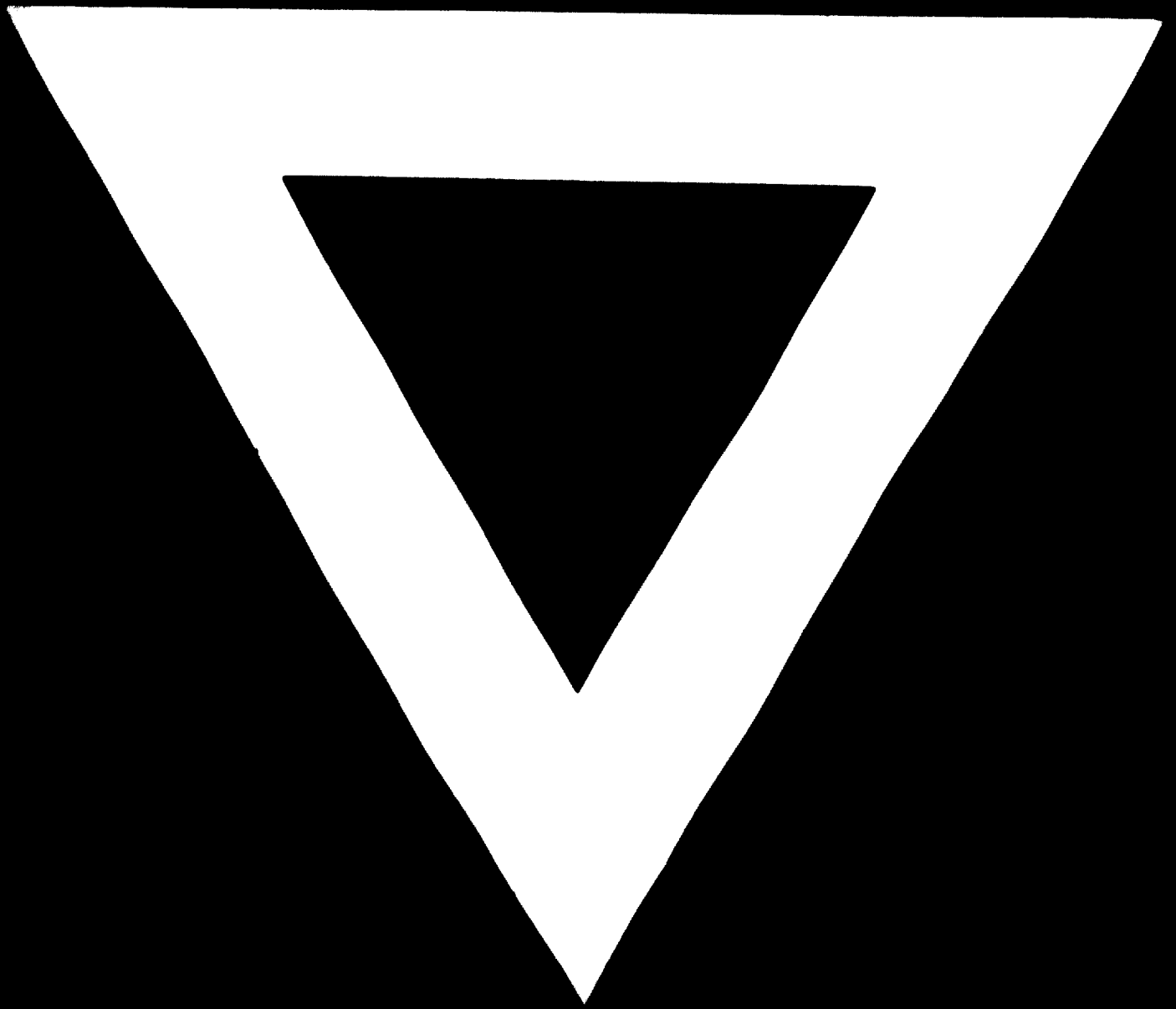
	<u>1950</u>	<u>1960</u>	<u>1970</u>	<u>1972</u>
Agriculture	626,1	829,5	1 085,4	1 154,1
Industrie manufacturière	152,3	201,8	260,1	273,3
Commerce	67,9	92,7	135,4	147,7
Autres secteurs	216,4	313,1	460,0	500,6
TOTAL	<u>1 062,7</u>	<u>1 437,1</u>	<u>1 940,9</u>	<u>2 075,7</u>

Tableau 5

Nombre de personnes employées dans le secteur industriel

	<u>Nombre d'entreprises</u>	<u>Nombre total de personnes employées</u>
A. Entreprises occupant 100 personnes ou plus	72	20 090
B. Entreprises occupant de 10 à 99 personnes	707	18 811
C. Entreprises occupant de 5 à 10 personnes	1 727	8 728
D. Entreprises occupant moins de 5 personnes	19 789	40 969
TOTAL	<u>22 295</u>	<u>88 598</u>

Source : Recensement industriel de 1965.



74.10.1